

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Tournoi Rapide d'hiver de Gap

L'échiquier Haut Alpin de Gap organise le tournoi rapide d'hiver de Gap le 1 mars 2026 au Centre Social de Beauregard 49 route de Sainte-Marguerite 05000 Gap

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur

C'est l'annexe A des Echecs Rapide et plus spécifiquement l'article A.5 qui s'applique à l'ensemble du tournoi.

Les appariements se font au Système Suisse par ordinateur (programme PAPI 3.3 8).

Article 3 : Cadence

7 rondes

Cadence : 15 mn avec un incrément de 3 s par coup.

Article 4 : Horaires

Pointage : 08 h 30 à 09 h 15

ronde 1 09 h 30

Remise des prix: 17 heures

Les horaires sont indicatifs et peuvent varier selon le déroulement du tournoi.

Dates et horaires des rondes :

1^{ère} ronde **Début à 09 h 30**

2^{ème} ronde **Début à 10h20**

3^{ème} ronde **Début à 11h10**

Pause repas

4^{ème} ronde **Début à 13h30**

5^{ème} ronde **Début à 14h20**

6^{ème} ronde **Début à 15h10**

7^{ème} ronde **Début à 16h00**

Article 5 : Inscription et prix

L'inscription est 15 euros (10 euros jeunes) avant le 25 fevrier 2026 avec une majoration de 5 euros (20 euros et 15 euros jeunes) après le 25 fevrier 2026

Les Prix et trophées seront communiqués sur place avant la quatrième ronde

Article 6 : Classement

Le classement s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).

Le départage entre les ex æquo est effectué par le Buchholz tronqué, le Bucholz puis par la Performance en cas de nouvelle égalité.

Article 7 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) transmet le résultat à l'arbitre dans la table d'arbitrage. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 10 : Conduite des joueurs

La conduite des joueurs doit être conforme à la Charte du Joueur d'Échecs affichée dans la salle du tournoi.

Une tenue et un comportement corrects sont exigés.

Il est interdit de fumer dans la salle de jeu, ainsi que dans toute autre zone du site à l'exception des extérieurs.

Dans la salle de jeu, il est interdit aux joueurs d'accéder à un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre. Si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans l'espace de jeu, le joueur en question perd la partie.

Article 11 : Arbitrage

L'arbitrage est assuré pour Carlos de Andrés Oterino, Arbitre Open 1 A59349

Article 12 : Comission d'appel

Un jury d'appel sera constitué en cas de litige par les trois premiers joueurs du ranking, un représentant du club organisateur et un representant du Comité départemental du 05

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur